

360 Japan
Société par actions simplifiée au capital de 1000 €
Siège Social : 229 rue Saint-Honoré
75001 PARIS
942 799 529 R.C.S. PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-deux mai,
A midi,
Au siège social de la société,

Monsieur AOUIA-BARON Medhi, Président de la Société 360 Japan, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à 229 rue Saint-Honoré 75001 PARIS l'Abbé et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 942 799 529, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Ratification de la cession d'actions intervenue le 22 mai 2025,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président, suite au procès-verbal en date du 22 mai 2025, constate la réalisation définitive de la cession d'actions intervenue entre M. HIROSE Junya et M. BELABBACI Djamal, en date du 22 mai 2025.

En conséquence, le Président constate que la nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- M. AOUIA-BARON Medhi à hauteur de 480 actions
- M. HIROSE Junya à hauteur de 260 actions
- M. BELABBACI Djamal à hauteur de 260 actions

DEUXIEME DECISION

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur AOUINA-BARON Medhi

Medhi AOUINA-BARON

✓ Certified by  yousign